

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :
23 mars 2023

Date d'affichage :
23 mars 2023

Objet

N° 23.03.29.06 - 013
Rénovation / modernisation de la
tribune Rémy Goalard – Subventions
FIL DETR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT-MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO,

Procurations : Mme Aurélie SOUBESE donne procuration à M Olivier PEANNE – Mme Elodie MONTERO donne procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Le stade Rémy Goalard a été construit en 1938, il fait partie intégrante du patrimoine architectural local.

Toutefois, cet équipement doit être remis à niveau et modernisé pour répondre aux exigences de la Fédération Française de Rugby, aux évolutions du rugby (mixité, ...), aux normes d'accessibilité mais aussi pour moderniser ses installations techniques en intégrant les problématiques environnementales.

Aujourd'hui le stade Rémy Goalard accueille le club de rugby local qui évolue en Fédérale 2 et compte plus de 250 licenciés.

Le stade reçoit aussi des rencontres de niveau supérieur y compris des équipes nationales féminines ou masculines. Le site est aussi utilisé par les scolaires sur certaines manifestations.

Les installations doivent être modernisées pour correspondre aux règlements fédéraux mais aussi pour apporter les prestations indispensables à l'accueil du public dans ce type d'établissement (normes de confort, normes sanitaires, ...).

L'accessibilité des installations doit aussi être revue pour l'accueil de tous les publics dans des conditions adaptées.

Cet équipement participe à la labellisation Terre de Jeux de Soustons en tant que centre de préparation olympique pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le programme de l'opération prévoit :

- Une extension des vestiaires existants pour créer les locaux manquants (infirmerie, sanitaires, vestiaires arbitres, vestiaires joueurs(es) et l'agrandissement des locaux aujourd'hui trop contraints (vestiaires, vestiaires visiteurs, ...),
- La réorganisation des locaux administratifs,
- La mise en accessibilité de l'ensemble des installations,
- Une reprise complète des équipements électriques et sanitaires,
- La création d'un espace buvette au-dessus de l'extension en lien direct avec les tribunes,
- La rénovation des tribunes existantes.

PLAN DE FINANCEMENT

Ces travaux entrent dans le champ des investissements pouvant être retenus au titre de la Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre du volet 5 – « Loisirs, sports, et tourisme – Équipements sportifs »,

Cette opération est inscrite au titre du CRTE 2022 – 2026 sous la référence SOU.6.3.2 au titre de l'objectif 6) BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (conservation des espèces et leurs habitats, diminution de l'artificialisation des sols, agriculture durable, gestion des forêts...), volet 6.3 AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE .

De même, ce projet relève du fond d'investissement local mis en place par MACS.

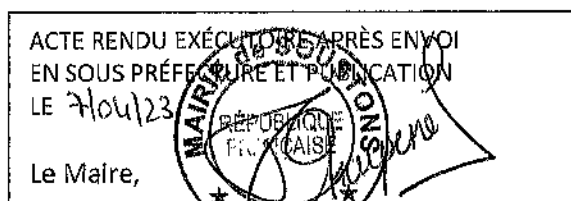
Le financement de cette opération peut être assuré de la façon suivante :

Prestation	Montant	Financier	Montant
TRAVAUX + ETUDES	2 089 500,00 €	DETR (2024) 40%	835 800,00 €
		MACS (FIL) 20%	250 740,00 €
		Commune	1 420 860,00 €
TOTAL HT	2 089 500,00 €		
TOTAL TTC	2 507 400,00 €	TOTAL	2 507 400,00 €

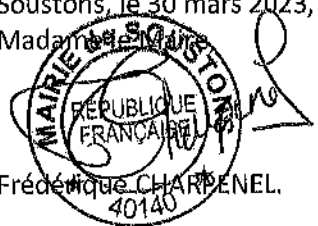
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel de la rénovation et la modernisation de la tribune du Stade Rémy GOALARD ;
- d'autoriser Madame le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre de la DETR dans le cadre du CRTE, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- d'autoriser Madame le Maire à demander à MACS l'inscription de cette opération au titre du FIL, à solliciter l'ensemble des partenaires pour la participation au financement de ce projet et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 30 mars 2023,
Madame le Maire



Frédérique CHARPENEL.